



Odis Viti

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECHERCHES DOCUMENTAIRES ET RÉALISATIONS ÉDITORIALES

Madame, Monsieur,
(Prénom, Nom)

Propriétaire, Gérant, Directeur d'exploitation
 Autre

Demande l'élaboration d'un devis dans le cadre d'une recherche documentaire.

Personne Morale :

Société.....
Adresse.....
CP..... Ville.....
Tel:
Fax:
Mail:
Site:.....

Personne Physique :

A titre personnel et privé,
Adresse.....
CP..... Ville.....
Tel:
Fax:
Mail:

Il est convenu, qu'après réception de la présente demande, transmise, par courriel : contact@odisviti.com ou Télécopie : 09 75 61 64 73.

- 1) A réception de votre demande, une analyse de celle-ci sera faite afin de pouvoir vous confirmer la réalisation de la prestation demandée. La prise prestation confirmée possible, la prise en charge de la demande sera réalisée (préparation et proposition).
- 2) Un devis sera alors élaboré accompagné du budget afférent, du délai estimé et des conditions qui en découlent.
- 3) A réception de votre accord, un règlement de 50% vous sera demandé avant tout initiation des travaux demandés, le solde étant requis à l'expédition de la commande.

Votre demande : (vous pouvez aussi la formuler par une pièce jointe à la présente) : Nous nous engageons à ce que votre demande reste confidentielle et anonyme vis-à-vis de tiers extérieurs à odisviti.

Texte :

A : Date/...../.....

Signature et Cachet



Odis Viti

CONDITIONS GÉNÉRALES

PREAMBULE

La mission de recherche et de documentation est la prestation par laquelle Odis Viti * élabore sur différents supports des travaux de recherche documentaire et éditoriaux.

Ces travaux sont caractérisés par la réalisation, notes, rapports, compte rendu, exposés, bulletins, thèses et analyses...

Sur supports numériques ou papier si nécessaire.

Les principaux champs d'expertises vitivinicoles :
Histoire, Géographie, Conduite du vignoble, Œnologie
Technique viticole, Economie, Juridique & Finance
Réglementations.....

L'ensemble des travaux de recherche et documentation sont soumis au régime du droit Français qui est régi par la loi du 11 mars 1957 et la loi du 3 juillet 1985, codifiées dans le code de la propriété intellectuelle.

Selon l'art. L.131-3 al.1er du code en matière de cession de droits d'exploitation il est convenu une transmission de droits sur les travaux exécutés selon les conditions légales suivantes : « *La transmission des droits de l'auteur est subordonnée à la condition que chacun des droits cédés fasse l'objet d'une mention distincte dans l'acte de cession et que le domaine d'exploitation des droits cédés soit délimité quant à son étendue et à sa destination, quant au lieu et quant à la durée.* »

La cession des droits d'exploitation sera convenu entre le client et OdisViti de manière forfaitaire ou gratuite, selon le cas, et stipulé en tout état de cause avant toute prestation.

Le client et/ou son représentant légal, convient que Odis Viti n'encourra aucune responsabilité à raison de toute perte de bénéfice, de trouble commercial, de demande que le client subirait, de demande ou de réclamation formulées contre le client et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

- Odis Viti étant une marque commerciale déposée d'Odis Sarl.

1- CADRE GENERAL DE LA COLLATION D'INFORMATION

1.1 Méthodologie de la collation d'information

L'ensemble de nos travaux de documentation, d'étude, de sélection d'informations, d'expertise sur les différents postes analysés au sein de notre procédure, seront réalisés en plein accord avec le client et/ou son représentant légal. Nous vous demanderons de nous communiquer les informations qui nous paraîtront utiles à la bonne fin de notre prestation. Il est précisé que nous ne saurons être tenus pour responsable des conséquences dommageables résultant d'informations incomplètes, imprécises ou erronées portées à notre connaissance tant par vous-même que par une personne habilitée. ODIS s'engage à mettre en œuvre les moyens adéquats pour accéder aux buts recherchés tels qu'identifiés aux présentes. Ces moyens peuvent évoluer et être adaptés en fonction des besoins du dossier mais ne peuvent bien entendu pas conduire à supprimer les aléas inhérents à cette mission.

1.2 Phase de documentation, recherche et traitement des données

Dans ce cadre, nous aurons à procéder à l'analyse simplifiée des documents économiques et juridiques de notre client qui répondent aux éléments nécessaires à l'exercice de nos travaux. Ces documents signés et validés "copie original" seront enregistrés d'un commun accord et une liste des éléments, conservés à titre de justificatifs, sera transmise au client. Ils seront conservés sous conditions sécurisées. Parallèlement, nous arrêterons en commun la liste des éléments éventuels que le client ne souhaite pas nous communiquer et dont nous pourrions suite à sa déclaration orale de bonne foi, sous réserve, tenir compte ou non dans l'élaboration de nos travaux.

1.3 Refus par Odis d'admission à la réalisation de la prestation

De convention expresse ODIS Viti se donne la liberté d'accepter ou de refuser une mission de recherche et documentation sans avoir à justifier sa décision si, lors de la demande ou au cours de sa mission, apparaissent des éléments ou informations non-conformes à ses référentiels, dans la procédure d'information, ou contraire à son code de bonne conduite édicté selon les critères de sa réglementation professionnelle (CIF) auprès de laquelle le cabinet ODIS Viti est agréé. Les parties conviennent alors, d'un commun accord, dans ce cas et uniquement dans ce cas, de l'arrêt de toutes procédures, démarches et

travaux afférents au mandat en objet, sans que les parties ne puissent prétendre à la restitution des débours déjà engagés et/ou à quelque préjudice que ce soit, ainsi qu'aux indemnités qui pourraient en être issues.

1.4 Responsabilité d'Odis

Le client et/ou son représentant légal convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle d'ODIS à raison de l'exécution des obligations prévues au présent accord ou de ses conséquences, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme effectivement payée par le client, pour les services ou tâches fournis par ODIS.

Le client convient que ODIS n'encourra aucune responsabilité à raison de toute perte de bénéfice, de trouble commercial, de demande que le client subirait, de demande ou de réclamation formulées contre le client et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

1.5 Obligations

Le client et/ou son représentant légal est informé que conformément aux obligations relatives à l'activité réglementée du Cabinet Odis son exercice est assujéti, conformément aux articles 325-1 à 335-13 du règlement Général de L'AMF. Odis se doit de respecter les lois en vigueur et le règlement de l'AMF qui ont trait à une partie de son activité.

L'activité d'Odis est régie par le droit français. Les tribunaux de Bordeaux sont seuls compétents en cas de litige entre les parties.

Cadre Général

Les recherches et documents ci-après ont été vérifiés et sont élaborées à l'instant "T" ne présument pas des évolutions et modifications futures.

Dans certains cas, ces recherches et documents peuvent contenir des données qui peuvent à leur tour être documentés par les informations de la direction de la propriété non-communicables, être engendrés sur une tendance ponctuelle à un certain stade d'un cycle économique, ou être conçues sur les performances historiques.

En conséquence, alors que les données peuvent inclure des considérations conjoncturelles extérieures ou intrinsèques à la requête et ayant généralement pour but d'essayer d'en avoir une lisibilité parfaite, des changements importants des conditions économiques, techniques et réglementaire, peuvent entraîner un changement d'informations.

Les informations sont recueillies sur des documentations collationnant toutes les informations connues d'Odis Viti, y compris des informations publiquement disponibles et / ou des documents non publics. Odis Viti utilise habituellement des informations auprès d'émetteurs référents. Tous les avis sont portés par des informations suffisantes, conformes aux critères, la méthodologie et aux procédures d'OdisViti. Si des informations devaient se révéler contenir de fausse déclaration ou d'être autrement dit trompeuses, de manière publique ou privée, la note découlant de ces informations peut ne pas être juste dans ce cas, Odis Viti n'assume aucune responsabilité pour ce risque.

L'ensemble de nos travaux de documentation, d'étude, de sélection d'informations, d'expertise sur les différents sujets analysés au sein de notre procédure, seront réalisés avec vous-même et d'un commun accord.

Nous vous demanderons de nous communiquer les informations qui nous paraîtront utiles et de nous informer de toutes les données et/ou événements significatifs susceptibles de modifier la situation actuelle ou future de la mission, ou bien encore de rendre caduques, erronées ou ambiguës les informations communiquées.

Il est précisé que nous ne saurons être tenus pour responsable des conséquences dommageables résultant d'informations incomplètes, imprécises ou erronées portées à notre connaissance tant par vous-même que par un tiers.

